

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
11 AVRIL 2024

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND, Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Véronique BESSE, Marie-Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

**N°16 : RESIDENCE AUTONOMIE : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2023.**

Suite à l'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023, Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget primitif de la Résidence autonomie de l'exercice 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**I - SECTION D'EXPLOITATION**

Délibération votée en 2024 portant sur la

**Proposition d'affectation des résultats de 2023**

Les résultats à affecter se présentent comme suit :

		HÉBERGEMENT /DEPENDANCE	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2023		24 092,00	24 092,00
Total des titres émis en 2023		27 243,03	27 243,03
Résultat de l'exercice 2023	Excédent	3 151,03	3 151,03
	Déficit	0,00	
Résultat 2022 (N-1) incorporé au budget 2023	Excédent		0,00
	Déficit (-)		0,00
Résultat 2021 (N-2) incorporé au budget 2023	Excédent		0,00
	Déficit (-)		0,00
Résultat 2020 (N-3) incorporé au budget 2023	Excédent		
	Déficit (-)		0,00
Résultat au 31/12/2023 à affecter	Excédent	3 151,03	3 151,03
	Déficit	0,00	0,00

**AFFECTATION :**

L'affectation de l'excédent est la suivante :

	HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
en investissement sur 2024 (N+1) (compte 10682) TITRE		0,00
en investissement sur 2024 (N+1), en cas de + value nette de cession (compte 1064) TITRE		0,00
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2024 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110		0,00
en réserve de compensation déficits sur 2024 (N+1) (compte 10686)	694,83	694,83
en réserve de trésorerie sur 2024 (N+1) (compte 10685)		0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 110)	2 457,00	2 457,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2025 (N+2) (compte 110)		0,00
au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 111)		0,00
<b>Total affecté</b>	<b>3 151,83</b>	<b>3 151,83</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24  
 Publié électroniquement le : 22/4/24

Pour copie conforme,

Jean-Marie GRIMAUD,  
 Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,  
 Vice-Présidente du CCAS.

